

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit **Okapox GF-M Komp.A**
- UFI: **PXT0-106Y-N00F-MH2S**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
- Secteur d'utilisation **SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)**
- Emploi de la substance / de la préparation **Colle époxy pour résines**
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- Producteur/fournisseur : **Kiesel Bauchemie GmbH & Co. KG
Wolf-Hirth-Str. 2

D-73730 Esslingen

Tel.:+49(0)711/93134-0
Fax:+49(0)711/93143-140
E-Mail: sida@kiesel.com**
- Service chargé des renseignements : **Labo ou services de protection de l'environnement et de sécurité de travail**
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence: **en cas d'ingestion ou de signes particuliers il sera vivement recommandé de prendre contact avec le centre anti poisons local OU d'appeler un médecin**

Informations Poison Centre Freiburg Tel.: +49(0)761/ 19240 (24h en allemand et en anglais)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
- Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS07

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 1)

<ul style="list-style-type: none"> · Mention d'avertissement · Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage: · Mentions de danger · Conseils de prudence · Indications complémentaires: EUH205 · 2.3 Autres dangers · Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: · vPvB: 	<p>Attention</p> <p>2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Bisphenol-F-epichlorhydrinharze Glycidyléther aliphatique C12-C14 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl) oxirane (1:2)</p> <p>H315 Provoque une irritation cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p> <p>P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.</p> <p>P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.</p> <p>P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.</p> <p>P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.</p> <p>EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.</p> <p>Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT) volonté. Ce mélange ne contient aucune substance classée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB) (si elle ne figure pas dans la section 3).</p> <p>Non applicable.</p> <p>Non applicable.</p>
---	---

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description :** **Mélange d'ingrédients répertoriés sans addition de matière dangereuse.**

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 2)

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 14808-60-7 EINECS: 238-878-4	quartz (SiO ₂) STOT RE 2, H373	25-<50%
CAS: 1675-54-3 EINECS: 216-823-5	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317	≥25-<50%
CAS: 9003-36-5 Numéro CE: 701-263-0	Bisphenol-F-epichlorhydrinharze Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<10%
CAS: 68609-97-2 EINECS: 271-846-8	Glycidyléther aliphatique C12-C14 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥2,5-<10%
CAS: 933999-84-9 Numéro CE: 618-939-5	Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2) Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	≥1-<2,5%

· Indications complémentaires

:

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des premiers secours

- Indications générales : En cas de malaise consulter un médecin.
- après inhalation : inhaler beaucoup d'air frais
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
En cas de malaise, recourir à un traitement médical
- après contact avec la peau : Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
- après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- après ingestion : Rincez la bouche, ne provoquez pas de vomissements, demandez immédiatement une aide médicale.
Ne pas administrer de remèdes maison (lait, alcool, huile, etc.).
Montrez l'emballage ou l'étiquette au médecin traitant.
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** *CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec une mousse résistant à l'alcool. Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.*
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** *Jet d'eau à grand débit.*
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** *Formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :** *Appareil de protection respiratoire indépendant de l'air ambiant et combinaison de protection contre les produits chimiques. Ne pas respirer de gaz d'explosion et d'incendie.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** *Assure une ventilation adéquate.
Porter un appareil de protection respiratoire.*
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:** *Ne pas envoyer dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:** *Avec des produits absorbants (sable, sable de silice, acide fixant, fixant universel).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.*
- **6.4 Référence à d'autres rubriques** *Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13*

FR

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Ne pas pas laisser le récipient ouvert.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter le dégagement d'aérosols.
Respecter les mesures de précaution en vigueur lors de l'utilisation de produits chimiques.
- **Préventions contre les incendies et les explosions:** **Tenir des appareils de protection respiratoire.**
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** **Aucune exigence particulière.**
- **Indications concernant le stockage commun :** **non nécessaire**
- **Autres indications sur les conditions de stockage :** **Tenir les emballages hermétiquement fermés**
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :** **Sans autre indication, voir point 7.**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**
- **Composants présentant des valeurs limites biologiques:**
- **No CAS Désignation du produit % Type Valeur Unité**
Le produit ne contient pas d'importantes quantités de matières ayant une valeur-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Indications complémentaires :** **Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.**
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :** **Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

- (suite de la page 5)
- **Protection respiratoire :** **En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Protection respiratoire appropriée en cas de faibles concentrations ou d'exposition de courte durée : Filtre à particules EN 143 type P2 (capacité de rétention moyenne (particules solides et liquides de substances nocives))**
 - **Protection des mains :** **Gants de protection.
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
Produits de protection des mains recommandés DIN EN 374**
 - **Matériau des gants**
 - **Temps de pénétration du matériau des gants**
 - **Protection des yeux :** **Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.**
 - **Protection du corps :** **Vêtements de travail protecteurs.**
- Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.**

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

- **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Aspect:**
 - Forme : **liquide**
 - Couleur : **jaune**
- **Odeur :** **faible, caractéristique**
- **Seuil olfactif:** **Non déterminé.**
- **valeur du pH:** **Non déterminé.**
- **Modification d'état**
 - Point de fusion : **non utilisé**
 - Point d'ébullition : **>200 °C**
- **Point d'éclair :** **> 100 °C**
- **Inflammabilité (solide, gazeux) :** **Non applicable.**
- **Température d'inflammation :** **235 °C**
- **Température de décomposition :** **Le produit ne s'enflamme pas spontanément.**
- **Auto-inflammabilité :** **Le produit n'est pas explosif.**
- **Danger d'explosion :** **Le produit n'est pas explosif.**
- **Limites d'explosivité :**
 - inférieure : **Non déterminé.**
 - supérieure : **Non déterminé.**
- **Pression de vapeur à 20 °C:** **0,1 hPa**
- **Densité à 20 °C:** **1,3-1,4 g/cm³**
- **Densité relative.** **Non déterminé.**
- **Densité de vapeur:** **Non déterminé.**
- **Vitesse d'évaporation.** **Non déterminé.**

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 6)

- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :** **insoluble ou très peu soluble**
- **Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** **Non déterminé.**
- **Viscosité :**
 - dynamique à 20 °C:** **800 mPas**
 - cinématique :** **Non déterminé.**
- **9.2 Autres informations** **Les données physiques sont des valeurs moyennes.**

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** **Aucune réaction dangereuse connue**
- **10.4 Conditions à éviter** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.5 Matières incompatibles:** **Pas d'autres informations importantes disponibles.**
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** **Formation possible de gaz toxiques quand le produit est chauffé ou en cas de feu.**

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë :** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**
- CAS: 68609-97-2 Glycidyléther aliphatique C12-C14**
- Oral LD50 >10.000 mg/kg (rat)**
- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** **Provoque une irritation cutanée.**
- **des yeux :** **Provoque une sévère irritation des yeux.**
- **Sensibilisation :** **Peut provoquer une allergie cutanée.**
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Cancérogénicité** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Toxicité pour la reproduction** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique** **Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 7)

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Toxicité aquatique :

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Effets écotoxiques :

· Remarque :

Nocif pour les poissons.

· Autres indications écologiques :

· Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 2 (Classification propre) : polluant

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

Nocif pour les organismes aquatiques.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· PBT:

Non applicable.

· vPvB:

Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés :

· Recommandation :

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU

· ADR, IMDG, IATA

UN3082

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 8)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
 · ADR 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
 · IMDG, IATA ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IATA



· Classe 9 Matières et objets dangereux divers.
 · Étiquette 9

· IMDG



· Class 9 Matières et objets dangereux divers.
 · Label 9

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA III

· 14.5 Dangers pour l'environnement:

· Polluant marin : Non
 · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)
 · Marquage spécial (IATA): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières et objets dangereux divers.

· Indice Kemler :

90

· Stowage Category

A

· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport :

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5L

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

-

· IMDG

· Limited quantities (LQ)

5L

· Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
 selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 9)

·	ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· Remarques :	Il est la disposition spéciale 375
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A., 9, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Directive 2012/18/UE

· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I

Aucun des ingrédients n'est inclus

· RÈGLEMENT (CE) N°

1907/2006 ANNEXE XVII

Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/114

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales :

· Indications sur les

restrictions de travail :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les indications des points 4 jusqu'à 8, ainsi que 10 jusqu'à 12 ne sont que partiellement pas en accord avec l'usage et l'utilisation en bonne et due forme du produit (considérer en cela les informations concernant le produit et son utilisation). Elles ne sont valables qu'en cas d'accidents ou d'irrégularités donnant lieu à un dégagement d'une quantité non négligeable de produit.

(n.a. = non applicable n.d. = non déterminé)

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/ des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances. Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrits au sens des règlements de garantie légaux. Veuillez s'il vous plaît prendre les conditions de livraison de la respective feuille d'instructions.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 08.03.2021

Numéro de version 67

Révision: 08.03.2021

Nom du produit Okapox GF-M Komp.A

(suite de la page 10)

· Phrases importantes

H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

· Service établissant la fiche technique :
· Acronymes et abréviations:

Services sécurité de travail et protection de l'environnement
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· * Données modifiées par rapport à la version précédente
· Remarque

Ces données se basent sur des connaissances acquises à ce jour, mais ne garantissent pas les propriétés du produit et ne représentent aucun aspect contractuel. L'utilisation, la transformation du produit sont de la responsabilité de l'utilisateur.